

Le plan général de prévention à l'épreuve du terrain



Prévention des catastrophes naturelles, un défi à relever. © D.R.

Les séismes, les risques géologiques, climatiques, les inondations, les feux de forêt... sont, certes, signalés pour les victimes et les dégâts matériels qu'ils engendrent, mais les prévenir reste l'autre challenge que tentent de relever les dirigeants des différents secteurs.

La réglementation algérienne a identifié officiellement une dizaine de risques majeurs. Si la reconnaissance de ces dangers et leurs méfaits sur le pays ont été précisés dans des textes de loi, leur prévention en revanche, pose une sérieuse problématique pour les responsables en charge de ce dossier.

Les séismes, les risques géologiques, climatiques, radiologiques, nucléaires, les inondations, les feux de forêt... sont, certes, signalés pour les victimes et les dégâts matériels qu'ils engendrent mais les prévenir reste l'autre challenge que tentent de relever les dirigeants des différents secteurs.

Néanmoins, pour chaque risque majeur, il est institué un plan général de prévention. Ce plan fixe l'ensemble des règles et procédures visant à atténuer la vulnérabilité à l'aléa concerné et à prévenir les effets induits par la surveillance de ce péril.

Comme c'est le cas pour les bâtiments à valeur stratégique ou patrimoniale des villes qui font l'objet de plans d'étude de vulnérabilité destinés à les préserver contre les effets des risques majeurs liés à leur emplacement, leur mode de réalisation ou de l'ancienneté de leur édification. L'on peut citer les immeubles abritant des institutions de souveraineté, les hôpitaux, les centres de Protection civile... autant de structures qui doivent

rester impérativement opérationnelles lors de la survenance des risques majeurs. L'exposition de l'Algérie face à ces périls a contraint les responsables à tenter de tout faire pour prendre en charge cette question de la prévention. "Des étapes ont été franchies dans ce sens. Outre une batterie de textes de lois complète, des actions concrètes ont été menées notamment la caractérisation instrumentale de la sismicité de l'ensemble du territoire, l'élaboration d'études d'aléa sismique régional et local, la vulnérabilité des bâtiments stratégiques dans la capitale, la délocalisation de la ville de Hassi Messaoud, la relance de la construction de villes nouvelles", reconnaît l'expert, le Dr Ahmed Brara, directeur au Cnerib (Centre national des études et de recherches intégrées du bâtiment). Ce chercheur estime toutefois, que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour pouvoir finaliser une cartographie complète des risques majeurs pour l'ensemble du territoire et leur prise en compte dans l'aménagement et l'urbanisation. "Sur le pan législatif, les lois existantes méritent d'être suivies rapidement de textes d'application", suggère ce spécialiste. Le Dr Brara juge opportun la mise en place de la commission aux risques majeurs qui va, selon lui, "impulser et coordonner les efforts et les actions projetées par les différents départements ministériels chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de prévention dans leurs domaines d'intervention respectifs". Pour lui, cette commission va capitaliser également tous les travaux de recherche menés en Algérie ou à l'international.

B. K.